

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 mars 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 05-01 du 12 mars 2020

BONDY – CRÉATION D'UNE DEMI-PENSION, D'UN INTERNAT, DE LOCAUX, DE LOGEMENTS DE FONCTION ET D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF AU COLLÈGE PIERRE BROSSOLETTE – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES, LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR DES MARCHÉS DE TRAVAUX.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-du 27 novembre 2014 approuvant le plan ambition collège 2015-2020,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°5-12 du 7 juillet 2016, relatif au programme et l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération de création d'une demi-pension, d'un internat de locaux et logements de fonction et d'un équipement sportif au collège Pierre Brossolette, ainsi que l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre,

Vu sa délibération n°5-3 du 15 mars 2018, approuvant l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et le principe d'allotissement,

Vu sa délibération n°5-15 du 28 mars 2019, approuvant le marché relatif à la création d'une demi-pension, d'un internat, de locaux et logement de fonction et d'un équipement sportif au collège Pierre Brossolette à Bondy par appel d'offres ouvert,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture et d'urbanisme Marjolijn Boudry & Pierre Boudry du 2 août 2017, équipe lauréate,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 mai 2019 déclarant la consultation infructueuse la consultation pour les lots 2 (dépollution / structure / couverture / clos couvert / VRD), 3 (électricité / CVC / plomberie), et 4 (aménagement intérieurs),



Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2019 déclarant la consultation infructueuse la consultation pour les lots 5 (équipements sportifs) et 7 (appareils élévateurs),

Vu l'attribution des lots n°1 (travaux d'installation et d'achat de locaux provisoires pour les bureaux de la demi-pension de la ville de Bondy) et 6 (matériels de cuisine),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises, modifié suite à un premier appel d'offres déclaré partiellement infructueux, portant sur la passation des marchés de travaux des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4, 5 et 7, relatifs à création d'une demi-pension, d'un internat, de locaux et logements de fonction et d'un équipement sportif au collège Pierre Brossolette à Bondy ;

- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux affecté aux lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4, 5 et 7, dont le montant s'élève globalement à 7 236 451,51 euros HT soit 8 683 741,81 euros TTC valeur M0 (05/2016), conformément à l'engagement du maître d'œuvre au stade de l'APD, détaillé comme suit :

- pour le lot 2A : dépollution / structure / couverture étanchéité / VRD : 3 369 204,57 euros HT soit 4 043 045,48 euros TTC,
- pour le lot 2B : façades / menuiseries extérieures / métallerie / serrurerie : 1 324 464,06 euros HT soit 1 589 356,87 euros TTC,
- pour le lot 3A : électricité CFO-CFA : 574 692,93 euros HT soit 689 631,51 euros TTC,
- pour le lot 3B : CVC / plomberie : 780 880,66 euros HT soit 937 056,79 euros TTC,
- pour le lot 4 : second œuvre / finitions : 1 037 404,04 euros HT soit 1 244 884,84 euros TTC,
- pour le lot 5 : équipements sportifs intérieurs : 90 723,50 euros HT soit 108 868,20 euros TTC,
- pour le lot 7 : appareils élévateurs : 59 081,75 euros HT soit 118 162,75 euros TTC ;

- RETIENT la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation des marchés de travaux des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4, 5 et 7, relatifs à la création d'une demi-pension, d'un internat de locaux et logements de fonction et d'un équipement sportif au collège Pierre Brossolette à Bondy conformément aux dispositions des articles R2124-2, R2131-16 et R2131-17, R2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département, les marchés de travaux correspondants ;

- AUTORISE les modifications non substantielles du marché conformément à l'article R2194-7 du code de la commande publique dans la limite des crédits impartis à cette opération et en cette hypothèse autorise M. le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du département les éventuels avenants.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.